



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 18 novembre 2016

**Bulletin de la Section Académique de Limoges
Du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public**

BIMESTRIEL N°210 NOVEMBRE-DECEMBRE 2016**NE PAS CONFONDRE****RÉSERVE ET INACTION !**

Le 13 septembre dernier, le poste de « directeur académique du service UNSS – Conseiller auprès du Recteur » paraissait sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public.

Légitimement, un certain nombre de collègues de l'académie nous font régulièrement part de leur étonnement concernant le départ de Pascal Robert du poste de Directeur régional de l'UNSS, ainsi que de sa nomination comme chargé de mission pour le développement de l'EPS et du sport. Ces décisions ont été prises par le Recteur de l'académie de Limoges.

Certains regrettent le manque d'information émanant du secrétariat académique du SNEP sur cette question. Quel que soit le dossier à traiter, le positionnement du SNEP est très clair : représentant la profession dans l'académie, nous avons le souci permanent de l'information et de la transparence vis-à-vis des collègues, en nous dégageant de l'émotion que pourrait susciter telle ou telle situation particulière. Cela oblige à prendre le temps nécessaire à l'analyse des dossiers, à la vérification des informations, aux conséquences de nos publications. Nous sommes actuellement dans ces contraintes, mais, lorsque celles-ci seront dépassées, tout naturellement, le SNEP académique donnera à l'ensemble de la profession, les éléments nécessaires à la compréhension de cette situation que nous subissons tous. Le SNEP Limoges a, pour l'instant, décidé de publier dans ce bulletin les différentes interrogations qu'il a soulevées, avec les élu-e-s des AS, lors des deux derniers Conseils

Régionaux de l'UNSS (CRUNSS), les 8 avril et 1^{er} juillet 2016.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de tous les éléments. Un audit financier a été réalisé par l'UNSS Nationale sur les comptes de notre service régional. Le SNEP en demande les conclusions pour que la lumière soit faite sur les éléments qui posaient question. A ce jour, l'UNSS ne donne pas suite à notre demande. Nous avons également interpellé le Recteur pour savoir où en étaient les démarches qui ont duré pour pourvoir le poste de la DR, puisqu'à la rentrée des vacances de Toussaint, aucun entretien ni information n'avait été donnée aux candidats. Suite à cela, les candidats ont passé un entretien et le 14 novembre le rectorat a donné sa décision de retenir Alain Babulle comme nouveau directeur du service régional. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous avons également demandé une audience auprès du Recteur. Nous vous tiendrons informés de l'avancée du dossier.

Nous profitons de ce bulletin pour réaffirmer l'engagement du SNEP FSU en la faveur de la défense et du développement du service public du sport scolaire. Il est, avec plus de 13500 licencié-e-s dans l'académie, soit 25% des élèves scolarisés, un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, dans l'accès des jeunes à la pratique sportive. Tous ensemble, nous continuerons à militer pour son renforcement et son développement !

Le bureau académique du SNEP FSU.


SOMMAIRE

Page 2 : « De l'éthique dans le service public »
P.3 : Compte-rendu : Conseil Régional de l'UNSS 8/4/2016
p.6 : Appel à la syndicalisation

P.7 : Compte-rendu : 2^e Conseil Régional de l'UNSS 1/7/2016
P.9 : PRESSE « Malversations à l'UNSS, JL. BOUJON »
P.11 : PRESSE « appuis ou éthique pour JL. BOUJON »
p.12 : Formulaire d'adhésion

DE L'ETHIQUE DANS LE SERVICE PUBLIC...

Le service public a un devoir d'exemplarité !



Le service public, et a fortiori le service public d'éducation, a le devoir d'être exemplaire dans ses modes de fonctionnement, dans sa gestion. A l'heure où les attaques sur la fonction publique et sur les fonctionnaires reprennent de la vigueur à l'occasion des débats dans le cadre de la présidentielle, toute fragilisation pourrait relancer des velléités de transformer certains secteurs quitte à leur offrir des délégations de service public. C'est le cas par exemple du sport scolaire du second degré. La condamnation de M. Boujon, ancien directeur de l'UNSS, pour des faits de malversations lors de son mandat de directeur de l'UNSS, la mise à l'écart de cadres UNSS ayant opéré un certain mélange des genres entre leurs missions et le développement d'organismes connexes, les partenariats comme dernièrement ECotiz, mais aussi certains autres partenariats/sponsors posent fortement les questions d'éthique et de déontologie au sein du service public d'éducation. Coca cola et consorts sont-ils des partenaires à privilégier dans les rencontres sportives lorsqu'on se fixe comme objectifs la santé des jeunes, la lutte contre l'obésité ? Inscrire le mail des élèves dans la fiche de renseignement de l'UNSS pour les licencier à l'AS est-il cohérent et exempt de toutes dérives potentielles ? Toute dépense engagée est-elle toujours portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs et ce, à tous les niveaux de la structure ? Autant de questions qu'il nous faut sans cesse poser pour que l'ensemble des éléments soit à la disposition de tous. La condition première pour éviter les dérives potentielles est d'exercer en tant qu'enseignants, mais aussi en tant que parents ou citoyens, une vigilance de tous les instants et exiger à tous les niveaux la transparence complète. C'est le rôle du SNEP-FSU dans les différentes instances

mais, on le voit bien avec la condamnation de M. Boujon, c'est un rôle difficile, et que parfois, le manque de transparence empêche de mener.

Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain !

Des dysfonctionnements existent toujours et des cas épineux se révèlent parfois et sont instruits comme il se doit. Ce n'est pas au nom de ces quelques cas qu'il nous faut balayer et oublier la formidable réussite du sport scolaire, le million de jeunes qui s'y investit avec passion, l'ensemble des enseignants d'EPS qui fait preuve en la matière, d'un militantisme exemplaire. Le sport scolaire est un outil magnifique qui a été récemment conforté et qu'il nous faut encore développer. Transparence, vigilance, exigence sont les maîtres mots d'un fonctionnement démocratique qui doit permettre de dénoncer les actions frauduleuses et de progresser encore au service de tous les élèves.

Article inspiré du bulletin national n°935
24 sept.2016



DÉMISSIONNÉ ? Il y aurait eu du changement à la tête du sport scolaire. Pascal Robert (notre photo), bien connu dans le milieu du hand-ball limousin, aurait quitté son poste de directeur régional UNSS et certains évoquent une démission forcée. Il ne quitterait pas pour autant le giron du rectorat puisqu'il lui aurait été proposé un poste de chargé de mission auprès de l'Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS. ■

Article paru dans « Le Populaire »
le 23/10/2016

Compte-rendu SNEP du Conseil Régional de l'UNSS

8 avril 2016

Le SNEP dispose de deux sièges, les deux titulaires et les deux suppléants étaient présents. (Pour information, le SE UNSA qui a un siège n'est jamais présent). Les quatre élu-e-s des AS (tous issus de la liste soutenue par le SNEP FSU) étaient également présents.

I. Le Bilan financier 2015

- **Nous faisons remarquer que le rapport de gestion 2015 est présenté avec un parti pris et très orienté : « Le résultat global sur l'ensemble des services est satisfaisant ».**

Nous intervenons sur le fait que nous ne cautionnons pas cette présentation du budget qui globalise les budgets des départements et celui de la région, alors que chaque structure est indépendante financièrement. Pour nous, cette présentation vise à masquer les 41686.21€ de déficit du service régional. (Qui représente 5,7% du budget).

- **Nous rappelons également que nous n'avons jamais accès aux comptes globaux, malgré nos demandes répétées.** Pour ce CR, nous avons dû faire plusieurs demandes afin d'avoir connaissance de la balance générale. Celle-ci nous a finalement été transmise suite à notre demande auprès du Recteur, mais pas à tous les membres du CR, seulement au SNEP et aux élu-e-des AS. Nous avons à nouveau demandé à ce qu'elle soit donnée systématiquement en amont du CR, à tous les membres.

- **L'étude du budget a révélé plusieurs incohérences sur lesquelles nous avons posé des questions :**

Nous nous étonnons du **montant des frais de déplacement du directeur régional** (+ de 8500€) :

Sur quel barème kilométrique ? Combien de km remboursés ? Quel véhicule a été utilisé alors que le minibus a été acheté pour faire des économies précisément sur ce chapitre ? Pourquoi autant de frais de déplacements ?

Le Directeur Régional demande à la secrétaire en charge de la comptabilité de répondre.

Nous demandons également des éclaircissements sur plusieurs points :

Le carburant augmente de 2083€ à 3564€ !

La Formation des Jeunes Officiels diminue de 12679 à 3046€. *Réponse : la formation des JO est souvent prise en charge avec les déplacements « compétition » + baisse des demandes de formations.*

Les frais de télécommunications augmentent de 1790 à 3323€. *Pas de réponse apportée.*

Les Subventions aux Services Départementaux et aux AS diminuent de 8235 à 7019€. *Réponse : pour équilibrer le budget régional !*

Les Crédits d'Animation dévolus aux déplacements des collèges diminue de 40108 à 35861€. *Réponse : pour équilibrer le budget régional ! et moins de compétitions prévues.*

Les rencontres internationales augmentent de 1931 à 37304 ! (dotation DN = 32562.) *Réponse : le voyage au Japon entre dans le budget général, mais a des financements à part, d'où l'augmentation mécanique de la ligne concernée.*

II. Le Prévisionnel 2016

- **Nous dénonçons le fait que nous n'avons pas connaissance d'éléments comparatifs à n-1.** Il est difficile de faire un travail précis et objectif !

- **Nous posons des questions relatives aux dépenses envisagées :**
 - Les fournitures administratives augmentent de 5100 à 8000€ ?
 - Pourquoi l'entretien et la réparation du minibus est-elle budgétée à 2000€ par an ?
 - Que sont les auto missions (prévues à 800€) ?
 - Pourquoi les récompenses augmentent-elles de 11000 à 15000€ ?
 - Les crédits d'animation alloués aux services départementaux + les transports des AS passent de 139000 à 100000€ ! Baisse des crédits pour équilibrer le budget régional.
 - Le déplacement des AS aux Championnats de France : diminuent de 30 000 à 15 000€, en raison d'une prévision d'un moindre nombre de qualifications aux CF puisque inter-régions avec Bordeaux et Poitiers
 - Le transport en dehors de l'académie pour les Championnats de France : diminue de 10 000 à 6 000€. Idem
 - Les frais d'hébergement hors académie pour les Championnats de France : diminuent de 4 000 à 3500€ Idem
 - Promotion rencontres : augmente de 2000 à 6000€. *Davantage de journées promotions prévues (comme le rugby par exemple).*
 - JNDSS : 0 à 3000€ !
 - Remarque : Pour les championnats de France, la nouvelle organisation territoriale regroupe l'académie de Limoges avec Bordeaux et Poitiers au lieu de Clermont et laisse envisager une baisse des participations. Pour autant, nous constatons que sur de nombreux chapitres, les prévisions sont à la baisse. Pour nous, celles-ci sont destinées à compenser le déficit du budget régional lié à une mauvaise gestion.**

- **Nous posons des questions relatives aux recettes : En particulier sur l'évolution de la dotation nationale :**
 - A destination du Directeur Régional : de 0 à 1500 € !
 - Relative au fonctionnement : de 15 000 à 9500€ !
 - Dans le chapitre « autres » : de 5000 à 2000€ !
 - Allouée à l'animation : de 103 000 à 120 000€ ! (NB : augmentation due à l'action du SNEP et des élus des AS au niveau national !)

Dans le même temps, la subvention du CNDS est également à la baisse: de 5000 à 1500€.

En conclusion sur cette partie : Le Recteur déplore un manque de lisibilité du budget (en particulier sur le prévisionnel) et de transparence et demande à P Robert de revoir son budget afin de le présenter dans un nouveau Conseil Régional convoqué à cet effet.

Il lui demande également de faire passer tous les documents nécessaires à la préparation du CR, en particulier au SNEP.

III. Le Budget du Mondial

- **14363€ de déficit : COMMENT le service régional compte-t-il redresser le déficit du mondial ?** (*Pour le SNEP et les élu-e-s des AS, il est hors de question que ce soit pris sur les crédits d'animation des départements, car ce sont les AS qui vont payer*).

- **Une mauvaise gestion ?**

1. **La boutique** : 13 227€ de vendus pour 21 565€ d'achat ! A l'arrivée -8338€
2. **Des frais de restaurant et de bouche importants** (13681.10€ au Campus+3184.54€ dans d'autres restaurants + 2335€ de vin et champagne + 5000€ de traiteur + encore 1572€ de restaurant dans le chapitre sous-traitance générale+ 760€ « Come chez Mamert »), dont certains avant et après la tenue du mondial. *Avant mondial : préparation de la compétition avec les officiels.*
3. **Des récompenses excessives ?** à hauteur de 5437.45€. Des assiettes en porcelaine de Limoges ont été créées spécialement pour l'occasion.
4. **Des frais d'imprimerie onéreux** : 2x4500€ d'imprimerie et 30930€ à une entreprise de sérigraphie textile.
5. **Des subventions spécifiques** que nous ne retrouvons pas dans les actions : 1500€ pour le droit des femmes, 7000€ pour les jeunes officiels (qui ont été très peu dotés)

- **.... Et des incohérences douteuses !**

1. **D'abord autour des frais de réceptions. 13681.10€ ont été versés au restaurant le Campus, au restaurant Come chez Mamert...** (13681.10€ au Campus+3184.54€ dans d'autres restaurants + 2335€ de vin et champagne + 5000€ de traiteur + encore 1572€ de restaurant dans le chapitre sous-traitance générale+ 760€ « Come chez Mamert »), dont certains avant et après la tenue du mondial. **Avant mondial : préparation de la compétition avec les officiels.** Le campus est tenu par le chargé de communication au club de handball du CAPO, à la période du mondial.
2. **Restauration.** Le prestataire Hand entreprise Limoges a touché 10626€. (Après vérification, cela s'avère être une association de un à deux salariés, créée depuis 13 ans, spécialisée dans l'événementiel sportif).
3. **Des dépenses personnelles surprenantes qui ont été remboursées ensuite par le Directeur Régional.** (3 erreurs de déplacement et un restaurant le Pont-Aven qui est situé en Bretagne).
4. **Reversion Fondation ISF (1400€ et 780€).** Cette réversion ferait partie du cahier des charges du mondial et concernerait une fondation liée à l'ISF. Nous n'avons pas pu obtenir d'informations en CR sur ce qu'est cette Fondation.

IV. Echange Japon-France

Des décisions peu démocratiques :

Le SNEP FSU a dénoncé le fait que cette décision de voyage n'ait pas été décidée collectivement. Nous ne savons pas par qui elle a été arrêtée. Le Conseil Régional n'a pas été consulté. Aucun projet d'activité et aucun budget n'ont été présentés. C'est seulement quand le voyage a été fait que nous avons été mis devant le fait accompli. *Echange à la demande de l'UNSS Nationale, qui a missionné P. Robert. Celui-ci devait trouver une AS qui acceptait de participer (au plan national).*

Des choix peu éthiques :

../..

../.. Des choix peu éthiques :

- **Nous avons été heurtés lorsque nous avons découvert la délégation qui a été choisie pour partir au Japon** et avons donc demandé comment elle avait été choisie, par qui ? Sur quels critères ?
- De la même manière, nous nous sommes étonnés de constater que **certains jeunes étaient licenciés à l'UNSS dans un établissement de Limoges, alors que certains n'étaient pas scolarisés dans cet établissement.** Certains ne sont même plus élèves, ni dans l'académie.
- **Nous avons également manifesté notre étonnement lorsque nous avons découvert que parmi les jeunes de la délégation, apparaissaient :**
 - le fils du Directeur Régional de l'UNSS, président du club de hand du CAPO
 - Le fils du patron du restaurant Le Campus (auquel a été versé plus de 13000€ pendant le mondial), responsable de communication du club de hand du CAPO
- Deux jeunes sont venus au titre de la FFHB et en contrepartie, **aucune subvention de la ligue n'a été versée.**

■ Intervention du Recteur :

Suite à toutes nos questions et interventions, en particulier lorsque nous avons évoqué le fait que certains éléments pourraient laisser penser à un conflit d'intérêt, le Recteur a demandé au Directeur du service régional de ne plus mélanger ses casquettes et de ne plus avoir de lien avec le CAPO dans le cadre de ses activités à la direction régionale de l'UNSS.



APPEL A SYNDICALISATION



Avec la mise en œuvre dans le privé de la loi travail et de la réforme du collège dans le public, la fin du quinquennat Hollande s'achève avec un goût amer, pour l'ensemble des salariés de ce pays. Dans les deux cas, les réformes se sont mises en place contre l'avis de la population et des personnels ; cela n'a pas empêché le gouvernement de communiquer sur la légitimité de la mise en œuvre, s'appuyant sur une parodie de dialogue social !

L'échec des luttes qui ont accompagné la mise en place des réformes est révélateur de l'incapacité des opposants à créer le rapport de force à même de stopper les velléités du gouvernement.

Et donc, au bout du bout, la question qui est posée est bien celle de l'efficacité de l'outil syndical, face à des dirigeants autistes aux revendications du peuple qui l'a élu ! Même si le taux de syndicalisation reste dans notre pays un des plus bas de la planète, l'influence des syndicats majoritaires, tant dans le privé que dans le public, reste forte : on ne met pas un million de personnes dans la rue sur la question du travail par un claquement de doigt ! Le gouvernement ne s'y trompe pas en orchestrant, au plus fort de la mobilisation sur la loi travail, une campagne anti syndicale (principalement dirigée contre la CGT) de forte ampleur. Les syndicalistes auront été accusés de tous les maux. Ils auront été assimilés à des casseurs, tabassés, mis en garde à vue, jugés.

Non, nous ne rêvons pas, nous sommes bien en France : un état de droit !

Au-delà du fait, que l'intensification de la répression montre l'incapacité d'un gouvernement à trouver des solutions équilibrées, elle aboutit finalement à faire la démonstration, qu'un syndicalisme représentatif, porteur de revendications de transformations sociales et d'émancipation, est un danger pour le pouvoir.

L'analyse de date pas d'aujourd'hui : Joseph De MAISTRE (philosophe et homme politique 1753-1821) disait : « si la foule gouvernée, peut se croire l'égale du petit nombre, qui gouverne, il n'y a plus de gouvernement... Le pouvoir doit être hors de portée de la compréhension de la foule des gouvernés. L'autorité doit être constamment gardée au dessus du jugement critique à travers les instruments psychologiques de la religion, du patriotisme, de la tradition et du préjugé. Il ne faut pas cultiver la raison du peuple mais ses sentiments »

Au travers des syndicats de la FSU, la permanence des analyses, des débats, des échanges, est facteur d'élévation de la compréhension des enjeux et donc facilitateur de mise en action.

Il y a nécessité de s'imprégner de l'idée, qu'un syndicalisme plus développé, mieux structuré, porteur de propositions (dans l'intérêt général) est l'incontournable voie du progrès social.

Ne pas suivre ce chemin, au regard des perspectives politiques, qui sont devant nous, serait une forme de suicide collectif !

Rejoignez le SNEP, syndiquez vous !

Jean Pierre Durth

Compte-rendu SNEP du Conseil Régional de l'UNSS

01 Juillet 2016

Ce Conseil Régional de l'UNSS est convoqué suite à la demande de M le Recteur de clarifier la présentation du budget prévisionnel 2016. En effet, lors du CR UNSS du 08 Avril 2016, les interventions conjointes du SNEP et des élu-e-s des AS avaient permis de soulever nombre d'incohérences. Comme pour le CR précédent, les deux titulaires et les deux suppléants représentant le SNEP étaient présents, ainsi que les quatre élu-e-s des AS (tous issus de la liste soutenue par le SNEP FSU).

Budget prévisionnel 2016

Des mesures sont présentées, en réponse à la demande de M le Recteur, pour retrouver un équilibre, suite au déficit de plus de 41000€:

- le retour du taux de remboursement aux CF de 0,08 à 0,05
- la mise en place d'un fond de réserve
- une nouvelle répartition des crédits d'animation entre les 3 départements Le DR fait la proposition suivante : -5000€ pour le 19, -300€ pour le 23, -5500€ pour le 87

A propos du retour du 0,08 au 0,05 :

Les élu-e-s des AS demandent si avec la nouvelle région il y a moins d'équipes qui sont qualifiées aux championnats de France ? *P.Robert répond par l'affirmative. Il rajoute que l'augmentation exceptionnelle du 0,05 au 0,08 l'an passé était due à une bonne trésorerie, mais qu'il convient de revenir au taux initial pour retrouver un budget sain. Il précise enfin que les deux mini bus aident aussi les AS pour leurs déplacements.*

Le SNEP FSU précise que c'est une très bonne chose que d'être qualifié à un championnat de France pour une AS, mais que cela entraîne une difficulté financière importante aussi... P.Sbaa, IA IPREPS demande comment font les AS pour gérer leur trésorerie en attendant les remboursements ? Les élu-e-s des AS disent qu'ils font alors appel à l'établissement, au FSE et même parfois font des ventes diverses, tombolas etc... pour aider à subventionner. Le Recteur constate que plus une AS est performante, plus elle est en difficulté financière... Mrs Guy et Tissandier (chefs d'établissement) pensent que les établissements peuvent verser une somme sur leur budget à leur AS mais que c'est un choix au détriment d'un autre.

Suite à la demande du SNEP de rassurer les chefs d'établissement sur la possibilité pour les EPLE de subventionner les AS, M. Le Recteur veut bien écrire aux chefs d'établissement pour les inciter à aider les AS.

../..

Création d'un fonds de réserve :

P. Robert émet l'idée de créer un fond de réserve pour les AS de 5000 ou 10 000 €.

Le Snep émet une réserve sur les critères d'attribution de cette aide.

A propos de la répartition financière dans les départements :

Les élu-e-s des AS demandent pourquoi la répartition sur les 3 départements n'est pas équitable ?

P. Robert précise que la Corrèze dispose d'un fond de roulement important. La Creuse a eu un budget sensiblement déficitaire l'an passé et donc de préférence à ne pas impacter. La Haute -Vienne dispose d'un fond de roulement convenable et peut être impacté par cette nouvelle répartition.

Le SNEP souligne qu'au dernier CR, cette répartition ne faisait pas accord et demande l'état et l'évolution des fonds de roulement des départements ? *Les montants sont de 28 000€ pour le 87, 22 000 €, pour le 23 et 41 000€ pour le 19.*

Le Recteur demande si on pourrait ne pas impacter le 87 ?

P. Robert pense que cela est possible.

A Babulle répond que les fonds ont augmenté jusqu'en 2014, qu'il y a eu une diminution de 13 000 € en 2014, et une augmentation de 5 000 € en 2015.

Pour 2016, une chute est prévisible et cependant, il faudrait 20 000 € environ de fonds pour bien fonctionner.

Conclusions :

Suite aux débats, le Recteur propose les décisions suivantes :

- Contribution de 5 000 € de la Corrèze.
- Maintien des dotations départementales en 87 et en 23
- Retour au taux de remboursement à 0,05.
- Faire un bilan en février pour débattre de l'orientation des crédits.

Le SNEP et les élu-e-s des AS demandent un vote et une suspension de séance. Ils prennent acte des avancées notamment relatives à une présentation de budget prévisionnel pour 2016 plus claire, sous l'impulsion de M. le Recteur. Ils soulignent l'intérêt que porte celui-ci au bon fonctionnement du sport scolaire. Toutefois, ils précisent qu'ils ne peuvent acter le déficit de 41000€ pour l'exercice 2015 du Service Régional, découlant d'une mauvaise gestion. Ils ne peuvent non plus accepter d'impacter la Corrèze. Pour ces raisons, le SNEP et les élu-e-s des AS votent contre ces propositions.

Vote :

Pour 6 (les représentants des IA DASEN, les représentants des chefs d'établissement, la FCPE)

Contre 6 (les deux représentants du SNEP et les élu-e-s des AS)

Abstention : 1 (le représentant de la DRJSCS).

Le SNEP regrette l'absence quasi-systématique des IA-DASEN au CR UNSS et précise que les directeurs départementaux sont mis en difficulté par ces délégations systématiques.

../..

Autres questions relatives au budget

- Le SNEP demande pourquoi la subvention de la direction nationale UNSS baisse (-11000€) ?

Pascal Robert dit que l'on ne connaît pas encore le bonus national donné aux services régionaux par la DN et qu'on ne peut pas le prendre en compte dans le budget.

- Le SNEP demande des précisions sur le financement de l'échange avec le Cameroun. Monsieur le Recteur s'engage à ce qu'une partie du financement soit prise en charge par le Rectorat dans le cadre des échanges internationaux.

- Le SNEP pose la question du conflit d'intérêt UNSS Régionale/CAPO qui a déjà été évoqué lors du dernier CR. Concernant la prise en charge des pique-niques aux derniers CF d'athlétisme organisés par le service régional, Monsieur le Recteur avait demandé à Mr Robert de ne plus traiter avec le CAPO. Or, selon les informations dont dispose le SNEP, les pique-niques pour le retour des équipes ont été confectionnés par le CAPO. Mr Robert affirme que cela a été remboursé, que cela est terminé.

LES MALVERSATIONS D'UN AMBASSADEUR DU SPORT FRANÇAIS A RIO

Publié sur le site de Médiapart



Ancien président de l'UNSS et de la Fédération internationale du sport scolaire, Jean-Louis Boujon a été poussé vers la sortie en 2010 après avoir détourné des subventions à son profit. Lourdemment condamné en appel il y a un an, il représente pourtant le sport français aux Jeux olympiques de Rio et participe à la campagne pour la candidature de Paris 2024.

Voilà une drôle d'« affaire privée » qui éclabousse la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques en 2024. L'un de ses promoteurs, Jean-Louis Boujon, actuel vice-président de la Fédération française de rugby (FFR), a été lourdement condamné en 2015 par la cour d'appel de Paris pour des faits de malversations alors qu'il dirigeait l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). L'information, évoquée par le journal sportif Midi olympique début mai, est passée jusqu'ici quasi inaperçue ; Jean-Louis Boujon soutenant qu'il s'agissait là d'une simple « affaire relevant de la sphère

privée », « jugée et classée », qui ne regarde donc pas les citoyens.

Pourtant, alors que l'ancien patron du sport scolaire parade à Rio, où il représente notamment la délégation de rugby à VII, des documents consultés par Médiapart montrent comment il a détourné plusieurs subventions à son profit et favorisé une entreprise dans l'attribution d'un marché public de plus de 3 millions d'euros.

Fédérations et pouvoirs publics tardent à réagir.

La FFR, le comité d'organisation Paris 2024 (son président, Bernard Lapasset, a accessoirement présidé la FFR de 1991 à 2008), la mairie de Paris (le conseiller sport d'Anne Hidalgo est l'ancien rugbyman professionnel Pierre Rabadan) et le ministère de Patrick Kanner bottent tous en touche quand il s'agit d'évoquer le passif de cet ambassadeur du sport français, qui animait encore en juin

une réunion de campagne pour que la France accueille les JO en 2024.

Les éternelles « valeurs de l'olympisme » en prennent une nouvelle fois un sacré coup. Jean-Louis

Boujon a longtemps fait la pluie et le beau temps sur le sport scolaire. Mais en mai 2011, après qu'il a été poussé en interne vers la sortie de l'association, deux enquêteurs de l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) découvrent de possibles détournements de fonds à l'occasion de la rédaction d'un rapport à l'intitulé équivoque : « Manière de

servir de l'ancien directeur de l'Union nationale du sport scolaire ». Le document, transmis dans la foulée au parquet de Paris, établit en effet comment, quelques mois avant de céder sa place à la tête de l'UNSS, Boujon a grossièrement siphonné les caisses de la fédération pour arrondir ses fins de mois et régaler son entourage.

Ni vues ni connues, deux subventions destinées au sport scolaire se sont ainsi volatilisées dans les poches du président de la fédération en juillet 2009. Les versements (15 000 euros et 4 330 euros) étaient initialement destinés à l'UNSS au titre de sa participation à l'International School Federation (ISF) – fédération que Boujon présidait également – mais ont transité par un compte « Boujon-ISF », ouvert quelques mois plus tôt pour son usage personnel.

Dans le même temps, cet enseignant agrégé d'éducation sportive s'est subitement reconverti en concessionnaire automobile pour racheter à prix d'ami la Citroën C5 qui lui servait de véhicule de fonction. L'UNSS avait déboursé 30 000 euros un an plus tôt pour acquérir le véhicule, mais Boujon le récupère miraculeusement pour 10 000 euros tandis que sa cotation Argus est à l'époque de 18 325 euros. Trop gros, le cadeau est habilement justifié par une « estimation de reprise » calculée par un garagiste professionnel. Sauf que, révéleront les enquêteurs, le document a été maquillé pour tirer la valeur du véhicule vers le bas. Du travail de pro ! Le président de l'UNSS n'a pas non plus oublié de profiter de sa position pour faire voyager ses proches. En octobre 2009, parmi les 92 passagers d'un séjour à Doha financé par l'UNSS dans le cadre des « Gymnasiades » (Jeux olympiques du sport scolaire), figure curieusement le nom de M. D., qui ne participe pas aux épreuves mais se trouve être la fille de la compagne de Jean-Louis Boujon.

Scolarisée en classe de première internationale, cette dernière servait d'interprète en langue anglaise pour les athlètes, osera prétendre le patron de l'UNSS devant les enquêteurs, sans présenter le moindre justificatif de cette mission en or.

En creusant la très originale « manière de servir » de l'ancien président de l'UNSS, les enquêteurs sont aussi tombés sur un modèle de marché public bidonné. La Cour des comptes s'était aussi interrogée sur ce contrat signé en 2007 entre l'UNSS et la société d'informatique Sirtem, une PME de Reims, dont le chiffre d'affaires dépendait en grande partie des contrats avec la fédération. Celle-ci

lui a délégué la gestion de son site internet, l'envoi des licences ainsi que le renouvellement du parc informatique pour la modique somme de 3 612 328 euros sur cinq ans. Des « prestations anormalement élevées », selon les enquêteurs, pour un contrat passé directement entre Jean-Louis Boujon et la Sirtem sans mettre en concurrence la PME rémoise avec d'autres entreprises, ni même informer le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'UNSS de la signature du contrat. Reconnu coupable des faits d'abus de confiance et d'atteinte à la liberté d'accès à l'égalité des candidats, Jean-Louis Boujon a été condamné en première instance à 15 mois d'emprisonnement avec sursis, à une amende de 30 000 euros et à verser 32 874,56 euros de dommages et intérêts à l'UNSS. Une peine confirmée en appel le 11 mai 2015.

L'éthique en question

« Bénéficiant de l'intégralité de ses droits civiques », Jean-Louis Boujon reste « éligible sans aucune interdiction de gérer ni d'administrer » une autre fédération, a-t-il rappelé à juste titre, le 11 mai 2016 devant le comité directeur du Comité Ile-de-France de rugby (CIFR) qu'il préside depuis 2004, et qui le soutient.

Mais quid de l'éthique ? Interrogation d'autant plus pertinente que le même Boujon proposait d'imposer une « charte de l'éthique des dirigeants » (sic) lorsqu'il candidatait à la présidence du Conseil national olympique du sport français (CNOSF), et qu'une fois élu administrateur de l'instance, celui-ci sera notamment président, cela ne s'invente pas, de la « commission de prévention des déviations ».

Nous étions alors en avril 2009, année de tous les dérapages à l'UNSS... Sollicité par Mediapart, M. Boujon n'a pas retourné nos questions. Les responsables de la candidature de Paris aux Jeux olympiques n'ont pas été plus diserts pour se prononcer sur la pertinence de son rôle dans la candidature de Paris aux jeux 2024.

Le 20 juin dernier, l'ancien président de l'UNSS participait notamment à la soirée de lancement des actions de mobilisation pour Paris 2024 en Ile-de-France, en animant une table ronde sur « l'organisation de la mobilisation, notamment des jeunes Parisiens, autour de la candidature ».

Bernard Lapasset, qui l'a côtoyé pendant des années à la Fédération française de rugby, s'est contenté de rappeler que cet événement de promotion « a eu lieu dans le cadre d'une initiative d'un comité/..

régional olympique et sportif », antenne régionale du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Et le président du CNOSF, Denis Masegla, sans non plus se prononcer sur le fond, assure lui ne « pas avoir connaissance d'un rôle officiel d'animateur pour le comité régional ». Même mutisme à la mairie de Paris et au ministère des sports, où Patrick Kanner ne « souhaite pas commenter cette affaire », signifiant uniquement que la « participation de M. Boujon aux Jeux olympiques de Rio relève du choix de la fédération concernée ».

À la FFR, justement, la condamnation de son vice-président – par ailleurs candidat à sa réélection à la tête du comité Ile-de-France (CIFR) – ne semble pas troubler le quotidien des hautes instances du

rugby français. Le 11 mai, Michel Dubreuil, président du comité d'éthique du CIFR, se livrait ainsi à

un long plaidoyer en défense de Jean-Louis Boujon : « La chose a été jugée et la sanction exécutée. La plus élémentaire des choses, après le jugement, est de ne pas rejurer et de ne pas s'autoriser à reprononcer un jugement. Le juge se prononce par rapport au droit, la discipline se prononce par rapport à la règle. L'éthique, elle, ne juge pas et ne sanctionne rien, elle invite à la réflexion sur les actes et les abstentions. Et c'est là qu'il ne faut surtout pas se fourvoyer et mélanger les regards. » Certes, mais l'éthique n'implique-t-elle pas des individus, fédérations et pouvoirs publics qu'ils fassent des choix éthiques, justement ?

12 août 2016 | Par Antton Rouget

CIFR : les élus derrière Boujon

Midi Olympique 17 mai 2016 - 10:55

A la suite de la divulgation par notre journal d'une condamnation qu'il avait subie en relation avec son activité de directeur de l'UNSS, les élus franciliens ont apporté leur soutien au président Jean Louis Boujon.

Deux jours après la divulgation par notre journal, lundi 9 mai, d'une condamnation prononcée le 21 mai 2015 par la cour d'appel de Paris à l'encontre de Jean-Louis Boujon, en relation avec son ancienne activité de directeur de l'UNSS, les élus franciliens se sont rangés comme un seul homme derrière le président du comité d'Ile-de-France pour lui apporter leur soutien.

Jean-Louis Boujon les avait immédiatement regroupés le mercredi suivant en session extraordinaire pour leur livrer sa version des faits. Cette réunion à laquelle ont participé les membres du comité directeur francilien, les membres associés, et les présidents des comités départementaux, a été conclue par le vote d'une motion de confiance, approuvée à l'unanimité moins une abstention. Cette confiance accordée par les élus franciliens à leur président est le socle de légitimité sur lequel reposera sa réélection. Jean-Louis Boujon briguera un quatrième mandat lors de l'élection régionale du 4 novembre 2016. Ce jugement de la cour d'appel de Paris n'a pas atteint ses droits civiques. Jean-Louis Boujon n'a pas été interdit d'administrer ou de gérer une association. Il sera donc réélu, puisqu'aucun opposant ne s'est encore déclaré à ce jour. Il est maintenant peu probable que d'ici le vote, un licencié se lève avec dans sa main une liste de trente noms. La candidature de Bernard Laporte à la présidence de la FFR n'a pas du tout essaimé en Ile-de-France dans le camp des responsables des clubs ou des instances territoriales.

« Je veux débattre sur le fond »

Lors de cette réunion conclue solennellement par une intervention de Michel Dubreuil, le président de l'Amicale du Tournoi des 6 Nations et président de la

commission d'éthique du comité francilien —*«Après un jugement, on ne re-juge pas. [...] L'éthique ne juge pas. Elle invite à la réflexion. Ce qui est en cause ici, c'est la solidarité entre nous sans laquelle la vie est invivable»*— Jean-Louis Boujon est donc revenu en détail sur cette condamnation, et a soutenu comme il l'avait fait au tribunal, la défense de son intégrité morale. « *La vérité dans*

cette affaire, c'est que tout ceci est sorti quand mon successeur à l'UNSS est arrivé, expliquait-il le lendemain dans son bureau. Il revendiquait la place de président de la fédération internationale du sport scolaire, et également la place d'administrateur du comité olympique, que j'occupais. Puisque j'étais élu, il fallait me sortir. Comment ? Ce sont des manoeuvres que nous connaissons dans d'autres milieux. J'ai été victime d'une instrumentalisation administrative et juridique. Je suis un lampiste. » À partir de maintenant, Jean-Louis Boujon cherchera à joindre au soutien total de ses élus, celui de ses clubs. Une lettre sera envoyée à chacun de leurs présidents, qui retranscrira la conclusion de la réunion de mercredi soir. Le président francilien se déplacera ensuite dans les comités départementaux présenter son programme. La réorganisation du calendrier, et la nécessaire réforme des compétitions des cadets et des juniors, y tiendront une place.

En tant que responsable fédéral des nouvelles pratiques et du rugby à VII, il entend aussi défendre une vision moderne de son administration : «*Je voudrais que l'on valorise les actions positives. J'aimerais que nous cassions un peu le cadre réglementaire, en récompensant ceux qui font, plutôt qu'en sanctionnant ceux qui ne font pas. Mais quoi qu'il en soit, à partir de maintenant, je veux débattre du fond et des idées, ce qui est tout de même le plus important.*»

Par Guillaume Cyprien

SNEP - 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Identité	Date de naissance	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Disponibilité	Congés (parental,...)
	Téléphone portable			Prof de sport stagiaire	Prof stagiaire	Agrégé stagiaire	
			CPA : 50% / 70% / 80%	Temps partiel : %			

Bulletins	Envoi des bulletins syndicaux	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle OU <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	Envoi des hors séries "Contre pied" Il se fera désormais uniquement par voie postale	Date et signature	

Cotisations SNEP METROPOLE 2016-2017


Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon															
		1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11					
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	Stagiaire CAPEPS ext															
	Prof Hors Classe - Prof de Sport Hors Classe	169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €									
	Bi-admissible	Stagiaire AGREG ext															
	Agrégé - CTPS			144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €					
	Agrégé - CTPS Hors Classe	224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €								
	AE - CE - PEGC		116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €					
	CE - PEGC Hors Classe	174 € 184 € 208 € 224 €															
	CE - PEGC Classe Ex.	208 €	226 €	237 €	252 €	266 €											
	MA et CDI	103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €									
	Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine CPA : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA) Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service														
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €															
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €															
Congé parental - disponibilité	42 €																
Vacataire - Contractuel	42 €																
Congé de formation	100 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Abonnement Bulletin</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Non titulaire/non réemployé</td> <td>30 €</td> </tr> <tr> <td>Etudiant</td> <td>30 €</td> </tr> </table>										Abonnement Bulletin	60 €	Non titulaire/non réemployé	30 €	Etudiant	30 €
Abonnement Bulletin	60 €																
Non titulaire/non réemployé	30 €																
Etudiant	30 €																
Retraité et contrat local HDF		Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)															
		Inférieur à 1000 €	→ groupe 1	49 €				Entre 2051 € et 2300 €	→ groupe 6	115 €							
		Entre 1001 € et 1300 €	→ groupe 2	66 €				Entre 2301 € et 2500 €	→ groupe 7	132 €							
		Entre 1301 € et 1550 €	→ groupe 3	81 €				Entre 2501 € et 2700 €	→ groupe 8	146 €							
		Entre 1551 € et 1800 €	→ groupe 4	92 €				Entre 2701 € et 2900 €	→ groupe 9	158 €							
		Entre 1801 € et 2050 €	→ groupe 5	101 €				Supérieur à 2900 €	→ groupe 10	166 €							

Je choisis de payer ma cotisation...

Par chèque à l'ordre du SNEP Nombre de chèques (max 5)

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin, max 5 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Pour le compte du SNEP 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :	<div style="text-align: center; font-weight: bold; color: #00aaff;">CREDIT D'IMPOT </div> <p style="font-size: 0.8em;">Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.</p> <p style="font-size: 0.7em; text-align: center;">Par exemple, une cotisation de 147 € ne vous coûte réellement que 49,98 €.</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB			
NE RIEN INSCRIRE ICI ⇨ <input style="width: 100px;" type="text"/>			